

**Nature de l'autorisation : occupation du domaine public**  
**Manifestations : N° 2022 – 25**

VU l'arrêté préfectoral du 23 février 1965 portant règlement sur la conservation et la surveillance de la voirie communale,  
VU la loi modifiée N° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
VU l'ordonnance N° 59.115 du 7 janvier 1959,  
VU le décret modifié N° 64.262 du 14 mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques aux alignements à la conservation et à la surveillance des voies communales,  
CONSIDERANT la demande de M. MARTIN Jean-Bernard, Président du Comité des Fêtes de St-Astier, tendant à obtenir l'autorisation d'organiser un LOTO, le DIMANCHE 15 MAI 2022 au Gymnase du Roc de St-Astier ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. MARTIN Jean-Bernard, Président du Comité des Fêtes de St-Astier, est autorisé à organiser un LOTO au Gymnase du Roc, le DIMANCHE 15 MAI 2022 de 14h30 à 19h00,

Le stationnement sera exceptionnellement autorisé sur la plateforme devant le gymnase durant cette période. Ce stationnement ne devra en aucun cas gêner l'accès des services de secours.

**Article 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue pendant la durée nécessaire et déposée immédiatement après la fin de la manifestation par les soins des organisateurs. Les lieux devront être remis dans leur état primitif.

**Article 3** : Compte tenu des nouvelles mesures d'allègement sanitaire, liées à l'épidémie de Covid-19, entrées en vigueur le lundi 14 mars 2022, le port du masque et le pass vaccinal ne sont plus obligatoires. L'organisateur devra, en revanche, respecter et faire respecter les gestes barrières.

**Article 4** : Tout accident qui pourrait survenir lors de cette manifestation incombera au pétitionnaire qui en demeure seul responsable.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Maire
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur l'adjoint chargé des associations sportives
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de ST ASTIER
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de ST ASTIER
- Monsieur le Directeur des services techniques
- Monsieur le Directeur du service des sports
- La Police Municipale
- Monsieur MARTIN Jean-Bernard, Président du Comité des Fêtes de St-Astier

Fait à SAINT-ASTIER, le 28 avril 2022

P/ Madame le Maire  
L'Adjoint délégué, Dominique BASTIER

